AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1150
FR0010341032-FS0411

23 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 juin 2014, complété par un courrier reçu le 20 juin 2014, la société par actions simplifiée Gest SAS[1] (7 rue du Fossé Blanc, 92230 Gennevilliers), a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juin 2014, le seuil de 15% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir 752 098 actions FONCIERE INEA représentant 1 460 719 droits de vote, soit 15,30% du capital et 21,30% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE INEA consécutive au paiement du dividende en actions.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Gest est contrôlée par les sociétés Napilou, PRRU et Bootes avec lesquelles elle agit de concert et déclare ne pas agir de concert avec d'autres tiers.

 Le franchissement de seuil résulte d'un paiement de dividende en action et n'a pas nécessité de financement.

 La société Gest n'entend pas poursuivre ses acquisitions d'actions FONCIERE INEA, sauf le cas échéant, par exercice éventuel de l'option pour le paiement du dividende en actions de FONCIERE INEA.

 Elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société FONCIERE INEA.

 Elle n'envisage pas de modifier la stratégie de la société, ni les opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général.

 Elle n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et /ou droits de vote de la société FONCIERE INEA, étant précisé que l'article 7.4 « Transmission des actions- Agrément » des statuts de la société Gest prévoit en cas de réduction du capital, intervenant dans le cadre d'une cession – non agréée – de titres Gest, l'attribution à l'associé retrayant d'une quote-part d'actions FONCIERE INEA.

[1] Contrôlée par les sociétés Napilou (elle-même contrôlée à près de 100% par M. Alain Juliard, qui détient indirectement 31,16% du capital et des droits de vote de Gest), PRRU (elle-même contrôlée à 100% par M. Philippe Rosio, qui détient indirectement 32,70% du capital et des droits de vote de Gest) et Bootes (elle-même contrôlée à 100% par Mme Arline Gaujal-Kempler, qui détient indirectement 33,70% du capital et des droits de vote de Gest), Monsieur Philippe Rosio (qui détient indirectement 35,15% du capital de Gest). Les sociétés Napilou, PRRU et Bootes agissent de concert.

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 916 106 actions représentant 6 859 117 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

La société Gest n'est partie à aucun des accords ou instruments financiers listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

La société Gest n'a pas l'intention de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du directoire ou du conseil de surveillance de FONCIERE INEA, étant rappelé que la société Gest est majoritairement contrôlée par les sociétés susvisées détenues respectivement par Messieurs Alain Juliard et Philippe Rosio et par Mme Arline Gaujal-Kempler qui sont le premier président du conseil de surveillance, le second, président du directoire et la troisième directeur général de la société FONCIERE INEA. »